

Délibération n°7

*Objet : Politique foncière
2009*

*Date de convocation :
26/03/2010*

*Date d'affichage :
26/03/2010*

*Nombre de Membres
en exercice :
34*

*Nombre de présents :
27*

*Nombre de votants :
27*

L'an deux mille dix,
le 8 avril 2010 à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, KUHN, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CAZOTTES, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, PRAYSSAC, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Mme LANDE suppléante de M. GUTHMULLER, M. DONZELLI suppléant de M. PRADIN, M. PIERASCO suppléant de M. GIORDANA.

Excusés : Mesdames LAFARGUE, LUENGO, VIDAL, Messieurs CALVET, DUSSOCHAUT, LEY, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Monsieur PRAYSSAC.

La Loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public prévoit que le Comité Syndical doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la collectivité.

Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte des acquisitions et cessions immobilières ayant fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical au cours de l'année 2009, étant précisé qu'en raison des délais de procédure d'établissement des actes, ces derniers peuvent parfois intervenir sur l'exercice suivant.

1. Acquisitions :

Acquisition des parcelles BM 322, BM 323, BM 324, BM 326 d'une superficie de 10 667 m² sur la commune de Lafrançaise pour 45 000 € Monsieur MOOG Jean Paul pour la réalisation d'une déchèterie.

2. Cessions :

NEANT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Approuve la politique foncière menée par le Syndicat.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE